Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20261104-261104B_AXE3_05-DE

DEL n°261104B_AXE3_05

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du

Bureau du 4 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 14h le bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière s'est réuni dans la salle de réunion du 1er étage du centre d'éducation au territoire de Kerhinet à Saint-Lyphard, sur convocation du vingt-sept octobre et sous la présidence de Monsieur Éric Provost, délégué de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire et président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Délégués présents ou représentés :

MM. Clobert, Cochy, Demarty, Dumez, Fréour, Guihéneuf, Louvrier (en visioconférence), Perrard, Provost, Séchet (+ pouvoir de M. Bessière).

Délégués absents non représentés :

Mme Porcher.

MM. Lequerré, Octor.

Secrétaire de séance : M. Cochy

Appel à manifestation d'Intérêt des Rendez-vous du Parc

Vu *la charte du Parc naturel régional de Brière et notamment sa mesure 3.3.1 « Renforcer le lien social à travers une culture porteuse des valeurs du Parc naturel régional » ;*

Considérant *le projet d'Appel à Manifestation d'Intérêt « Les Rendez-vous du Parc 2027 » ;*

Bilan des éditions précédentes et dynamique engagée

Le président rappelle que depuis 2016, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Les Rendez-vous du Parc » permet de structurer, coordonner et promouvoir l'offre d'animations du territoire. Il valorise les initiatives locales porteuses des engagements de la Charte et contribue à l'animation de la Réserve de Biosphère UNESCO. Le bilan de la saison 2026 confirme la richesse de la programmation avec près de 300 animations référencées.

Il met toutefois en évidence plusieurs constats :

- Une forte saisonnalité : près de 38,5 % des activités restent concentrées sur la période estivale (juillet-août).
- Une répartition géographique : l'activité s'appuie massivement sur les équipements propriétés du syndicat mixte, (notamment le village de Kerhinet à Saint-Lyphard et le Port de Rozé à Saint-Malo-de-Guersac), toutefois 32 communes figurent dans les Rendez-vous du Parc.
- Des retombées économiques à consolider : si les animations liées aux savoir-faire et à l'artisanat d'art à Kerhinet rencontrent un vrai succès public (avec un chiffre d'affaires moyen de 3 437 € pour les artisans accueillis), une part significative des intervenants ne déclare pas leurs ventes, limitant ainsi la juste contribution aux charges collectives et à la promotion du site.

.../...

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20261104-261104B_AXE3_05-DE

Orientations stratégiques issues de l'étude SCET : réaffirmer la dimension artisanale de Kerhinet

L'étude de diversification et de développement des ressources propres réalisée en 2026 par le cabinet SCET (Banque des Territoires) confirme le potentiel économique et patrimonial du village de Kerhinet (200 000 visiteurs/an).

L'étude préconise de renforcer le positionnement artisanal et expérientiel du village à l'année. Cette orientation répond à un double enjeu :

- Politique : répondre aux objectifs de la Charte du Parc en matière de préservation et de transmission des savoir-faire traditionnels, valorisation des sites dont le village de Kerhinet, l'invitation à l'action et médiation dirigée vers les habitants.
- Financier : accroître la participation de Kerhinet au modèle économique du Parc par une optimisation de l'occupation du bâti, un renforcement du recouvrement des redevances et une valorisation des stages toujours dans cette logique d'action !

Afin d'aligner le dispositif de sélection avec ces orientations stratégiques, **le président propose** que les règles et les critères de l'AMI 2027 soient mis à jour sur plusieurs volets.

Principales évolutions apportées au cadre de l'AMI 2027

1. ÉVOLUTION DU CADRE FINANCIER ET RÈGLES DÉCLARATIVES (ARTICLE 4)

- Plafonnement des redevances et planchers saisonniers : maintien d'une redevance proportionnelle de **5 % du chiffre d'affaires TTC sur les ventes et les ateliers payants** réalisées sur les sites du Parc, **assortie de minimas mensuels adaptés aux flux de fréquentation**.
- Intégration des stages et ateliers : **la déclaration de chiffre d'affaires prendra désormais explicitement en compte les recettes issues de l'animation de stages payants.**
- Mise en place de **sanction : en cas de non-déclaration du chiffre d'affaires**, l'intervenant s'expose à un forfait d'office (égal à 10 fois le montant du plancher de la période) et à une exclusion de l'AMI pour les éditions ultérieures.

Les ventes comprennent : la vente de produits et l'animation d'atelier payant. La participation ne pouvant être inférieure à :		
Avril	25€	32 363 visiteurs[1]/mois
Mai - Juin	50€	41 695 visiteurs/mois
Juillet - Août	75€	69 266 visiteurs/mois
Septembre	50€	43 264 visiteurs/mois
Octobre - Novembre	15€	15 107 visiteurs/mois

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20261104-261104B_AXE3_05-DE

2. GOUVERNANCE ET RÔLE DE LA COMMISSION CHOISIE (ARTICLE 6)

- Le processus de sélection s'appuiera formellement sur le collège élu de la Commission économie durable ou celui de la commission médiation et sensibilisation. L'équipe technique du Syndicat mixte sera associée, afin de garantir la cohérence pédagogique, territoriale et politique des choix retenus.

3. ALIGNEMENT AVEC LA MARQUE VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL : (ARTICLE 6)

- Les critères de sélection ont été étoffés afin d'utiliser le référentiel de la marque Valeurs Parc comme ligne directrice. Les projets seront donc évalués selon : l'ancrage territorial et la valorisation des ressources locales ; l'écoresponsabilité des pratiques ; la dimension humaine, le partage de savoir-faire et l'interactivité avec le public (ateliers participatifs, « faire soi-même »).

4. PRIORISATION DES PROJETS S'INSCRIVANT DANS LE TEMPS LONG AFIN D'OPTIMISER LE TEMPS D'INGÉNIERIE

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Parc décident à l'unanimité, par vote à main levée,

- **De Choisir d'impliquer la commission thématique médiation et sensibilisation dans le processus de sélection,**
- **De valider les évolutions proposées de l'Appel à Manifestation d'Intérêts à compter de l'édition 2027 des Rendez-vous du Parc,**
- **D'autoriser le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Parc naturel régional de Brière
Centre administratif
Ile de Fédrun
214, rue du Chef de l'Ile
44720 Saint-Joachim
Tél. : 02.40.91.68.68
Fax : 02.40.91.60.58
e.mail : info@parc-naturel-briere.fr

Eric PROVOST
Président du SM Parc Naturel Régional Brière
9 nov. 2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.